

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 22 mai 1888.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

INDEMNITÉ AUX DÉPUTÉS.

M. PATTERSON (Essex) : Je propose, appuyé par M. Small—

Que le comptable soit autorisé à payer leur indemnité sessionnelle entière à M. Platt, député du comté de Prince-Edouard, et à M. Roome, député de Middlesex-Ouest, en tenant compte des déductions ordinaires pour absence, depuis qu'ils ont pris leurs sièges.

L'ORATEUR : J'ai des doutes sur la régularité de cette motion mais la Chambre en fera ce qu'elle voudra.

M. MITCHELL : Si on fait cela—et je ne m'y oppose pas—MM. Edwards, Godbout et Campbell devraient être mis sur le même pied.

SUBSIDES.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Erection d'un pilier et d'un phare dans le bas de la rivière Traverse, (en acompte, prix estimatif)
\$100,000..... 10,000,

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Comment se fait-il qu'un seul phare, à moins que le pilier en soit de dimensions extraordinaires, puisse coûter \$100,000 ?

M. FOSTER : Depuis nombre d'années, nous avons eu un phare dans cette rivière. C'est un passage très difficile, et le courant y est extrêmement fort. Le bateau-phare, qui coûtait \$45,000, a été emporté et coulé ; ces bateaux-phares sont très exposés à ces accidents à cet endroit. Il faudrait \$30,000 ou \$40,000 pour remettre un nouveau bateau-phare, et nous avons cru que le moment était bien choisi pour y établir un pilier permanent et y installer une lumière fixe, ainsi qu'un signal de bruyards. Cela coûtera \$80,000. La dépense est plus forte que pour un bateau-phare, mais les avantages sont si grandement en faveur du phare fixe qu'il finit par être plus économique.

M. MITCHELL : Il y a une batture au milieu du chenal à cet endroit ; le chenal est très étroit et la phare flottant est exposé à être emporté. Je ne doute pas que ce pilier sera très utile à la navigation.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Y a-t-il du danger que le pilier lui-même soit emporté par le courant ?

M. FOSTER : Mes ingénieurs et d'autres ingénieurs de Québec s'accordent à dire que la construction est possible. Naturellement, ce projet aura besoin d'être mûrement étudié.

MITCHELL : La construction en est possible, mais l'effet qu'elle aura est très problématique. La glace à cet endroit est très forte et descend avec une grande rapidité.

M. LOVITT : Je crois qu'en définitive, la construction d'un phare fixe sera plus économique.

Sauvages du Manitoba.—Somme additionnelle pour la construction et l'installation de deux écoles d'industrie au Manitoba \$10,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire avec ces jeunes Sauvages ? Va-t-il leur faire enseigner des métiers ou l'agriculture ?

Sir JOHN A. MACDONALD : L'industrie en général. On a constaté que les écoles ordinaires étaient de très peu d'utilité. Un jeune Sauvage apprend à lire et à écrire, retourne dans sa tribu et redevient Sauvage. Le but que

l'on se propose est de séparer les jeunes gens et les enfants de la tribu, autant que possible, et de les civiliser et leur enseigner un métier. On a aussi pourvu aux filles. Ce système a très bien réussi aux États-Unis et donne de bons résultats dans les Territoires du Nord-Ouest, où il existe depuis trois ans.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Les enfants retournent-ils dans leur tribu ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Non ; nous nous efforçons de prévenir cela autant que possible. Les jeunes Sauvages, après avoir fait leur apprentissage, ont droit à leur home-stead, et s'ils peuvent se marier avec une blanche ou une Sauvagesse civilisée, ils se séparent de la tribu.

M. MILLS (Bothwell) : Et s'ils ne retournent pas dans la tribu, que gagne-t-on ?—le nombre de ceux qu'on instruit est si restreint.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il vaut encore mieux sauver ces jeunes gens que de courir le risque de les renvoyer dans leur tribu. Un peu de levain ne fera pas lever la masse de la tribu.

M. MITCHELL : Je remarque un crédit pour payer au révérend M. Richard des services rendus aux Sauvages du Nouveau-Brunswick, \$200. Pendant plusieurs années je me suis employé activement, mais sans succès, en faveur de M. Richard. Je suis heureux de voir que quelqu'un lui a fait rendre justice.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suppose que le gouvernement n'aliène pas les terrains miniers que l'on trouve sur les réserves des Sauvages, mais qu'il les conserve, du moins pour le présent.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est la règle générale.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Est-ce la règle invariable ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois qu'on devrait établir comme règle que les terrains miniers de quelque valeur que l'on découvre sur les réserves des Sauvages, ne devraient pas être aliénés avant que le pays devienne plus peuplé.

Sir JOHN A. MACDONALD : Dans certaines parties du pays les terrains houillers se vendent le même prix que ceux qui ne sont pas sur les réserves des Sauvages.

M. MILLS (Bothwell) : Que fait-on de l'argent ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il est versé au fonds des Sauvages de cette tribu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il me semble que vu la population encore clairsemée du pays, et prenant en considération le fait que dans le cas de réserves des Sauvages nous ne sommes que les dépositaires, nous devrions conserver ces terrains miniers.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que si nous obtenons un prix raisonnable pour ces terrains, et si l'argent est versé au fonds des Sauvages, nous nous acquitons de notre devoir comme dépositaires. Ce serait regrettable de fermer à tout le monde une bonne région minière simplement parce qu'elle se trouverait située sur une réserve sauvage. Vous ne pouvez pas imposer un droit régalién car les gens peuvent traverser la frontière et obtenir des terrains semblables pour \$10 l'acre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ils ne le feront pas longtemps.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ils ne pourront pas avoir de grandes étendues, mais il en auront de petites, au prix de vente régulier. Je ne crois pas que nous puissions faire mieux dans ces questions que de suivre l'exemple des États-